

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/02/2026 - B2026/000678 - 2010 B 00257 - 521 338 467 - A.H. LE BRIS
CENTR'AUTOMOBILE

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		SAS AH LE BRIS CENTR'AUTOMOBILE										1 2																																																	
Adresse de l'entreprise :		Avenue de l'Océan Zone de Porte Oceane 56400 AURAY										Durée de l'exercice précédent :		1 2																																															
Numéro SIRET *		5 2 1 3 3 8 4 6 7 0 0 0 1 7										Néant ☐																																																	
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 4																																															
												Baut		Amortissements, provisions		Net																																													
												1		2		3																																													
Capital souscrit non appelé (I)		AA																																																											
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB											AC																																															
		Frais de développement *	CX											CQ																																															
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	30 782										AG	30 782																																														
		Fonds commercial (1)	AH	75 000										AI	75 000																																														
		Autres immobilisations incorporelles	AJ											AK																																															
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM																																															
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	11 520										AO	11 520																																														
		Constructions	AP	282 006										AQ	258 138																																														
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	223 236										AS	195 558																																														
		Autres immobilisations corporelles	AT	226 995										AU	200 229																																														
Immobilisations en cours		AV											AW																																																
Avances et acomptes		AX											AY																																																
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT																																																
	Autres participations	CU											CV																																																
	Créances rattachées à des participations	BB											BC																																																
	Autres titres immobilisés	BD	250										BE	250																																															
	Prêts	BF											BG																																																
	Autres immobilisations financières *	BH	18 067										BI	18 067																																															
TOTAL (II)		BJ										867 856										BK		696 228										171 628																											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL											BM																																															
		En cours de production de biens	BN											BO																																															
		En cours de production de services	BP											BQ																																															
		Produits intermédiaires et finis	BR											BS																																															
		Marchandises	BT	210 848										BU	210 848																																														
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	606										BW	606																																														
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	18 178										BY	1 670																																														
		Autres créances (3)	BZ	121 619										CA	121 619																																														
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC																																															
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD											CE																																															
DIVERS	Disponibilités	CF	45 592										CG	45 592																																															
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	623										CI	623																																															
	TOTAL (III)	CJ										397 466										CK		1 670										395 796																											
	Comptes de régulation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																																																										
		Formes de remboursement des obligations (V)	CM																																																										
Écarts de conversion actif *		CN																																																											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1 265 322										1A		697 898										567 424																											
Renvois : (1) Dont droit au bail												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP												(3) Part à plus d'un an :		CR																																	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :																			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2025

Désignation de l'entreprise		SAS AH LE BRIS CENTR'AUTOMOBILE		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 50 000)	DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(305 135)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 404		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(205 731)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	46 300		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 305		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 804		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	535 040		
	Dettes fiscales et sociales	DY	161 275		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	7 430		
Compte régularisé	EB				
TOTAL (IV)	EC	773 155			
	Écarts de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	567 424		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	EC			
		ED			
		EE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	761 435			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	79			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 567 424,08 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 49 404,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Ne pas reporter le montant des cessions *

Désignation de l'entreprise : **SAS AH LE BRIS CENTR'AUTOMOBILE** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	105 782	KE		KE	
CORPORELLES	Terrains		KG	11 520	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	MI		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	120 975	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	52 508	KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	52 637	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	751 500	LO		LP	17 971	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	SG		SM		ST	
		Autres participations	SU		SV		SW	
		Autres titres immobilisés	IP	250	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	18 067	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	18 317	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	875 599	OH		OJ	17 971	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1		2		3		4	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	105 782	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	11 520	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	69 883	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH	212 124	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	24 264	MK	223 236	ML
		Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	120 975	MO
		Matériel de transport	IV		MP	1 450	MQ	51 058	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	54 961	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	25 714	NH	743 757	NI	743 757
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW
		Autres participations	IO		OX		OY		OZ
		Autres titres immobilisés	II		OB		OC	250	OD
Prêts et autres immobilisations financières		I2		OE		OF	18 067	OG	
TOTAL IV		I3		OJ		OK	18 317	OH	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	25 714	OL	867 856	OM	867 856

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AH LE BRIS CENTR'AUTOMOBILE Néant: [X]

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055 SD 2025

Désignation de l'entreprise		SAS AH LE BRIS CENTR'AUTOMOBILE				Néant ☐	
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments soumis de l'actif et reprises	
		CY		EL		EM	
Frais d'établissement et de développements						EN	
Fonds commercial		RE		RF		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE 30 782		PF		PG 30 782	
TOTAL I		RE 30 782		RM		RN 30 782	
Terrains		PI 11 520		PJ		PK 11 520	
Constructions	Sur sol propre	PM 39 050		PN 6 965		PO 46 015	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV 212 124		PW		PX 212 124	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 213 731		QA 6 091		QB 24 264	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 111 928		QE 1 622		QF 113 550	
	Matériel de transport	QH 31 090		QI 5 333		QJ 34 573	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 51 073		QM 1 033		QN 52 106	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
	TOTAL II	QU 670 515		QV 21 044		QW 26 114	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		RN 701 297		RP 21 044		RQ 26 114	
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	MB	NI	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agencements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU		NZ	
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9		Z8	
Pertes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies E du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	1 670	UF	843	
	UG		UH		
	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables Janvier 2025 : état préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SAS AH LE BRIS CENTR'AUTOMOBILE		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT	VV
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	VZ	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAS AH LE BRIS CENTR'AUTOMOBILE - Exercice 2025 - État préparatoire

A.H LE BRIS CENTR'AUTOMOBILE

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : Avenue de l'Océan
Zone de Porte Océane
56400 AURAY
521.338.467 RCS LORIENT

RESOLUTION VOTEE
AU COURS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 NOVEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 49.404,18 euros, de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 49.404,18 €

Affectation :

- Report à nouveau (débiteur) : 49.404,18 €

TOTAUX : 49.404,18 € 49.404,18 €

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIEE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to a representative of the company, is written over the 'CERTIFIEE CONFORME' text.

A.H LE BRIS CENTR'AUTOMOBILE

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : Avenue de l'Océan
Zone de Porte Océane
56400 AURAY
521.338.467 RCS LORIENT

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE
31 DECEMBRE 2024**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 49.404,18 euros, de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 49.404,18 €

Affectation :

- Report à nouveau (débiteur) : 49.404,18 €

TOTAUX : 49.404,18 € 49.404,18 €

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

CERTIFIEE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive script, is written over a horizontal line.